

**PROCES VERBAL**  
**Séance du 18/07/2019**

L'an 2019, le 18 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr COUDERT Didier, Maire.

Présents : M. COUDERT Didier, Maire, Mmes : BOUCHER Joëlle, BOURDIN Carole, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, SCHMUNCK Elisabeth, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, DUCHALAIS Alain, GAUTHIER Stéphane, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude.

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RAMOND Françoise à Mme VRILLON Brigitte

Secrétaire de séance : Mme COCHIN-GUIGNEBERT Véronique.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 16
- En exercice : 15

Date de la convocation : 10/07/2019

Date d'affichage : 10/07/2019

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Arrivé de M. METAIS à 19h05.

**2019\_07\_01A - Mise à jour du tableau des emplois**

Monsieur le Maire informe le conseil que 4 agents de la collectivité remplissent les conditions pour obtenir un avancement de grade qui a été validé au Centre de Gestion du Loir et Cher par la CAP du 20 juin 2019.

Madame DRUCY Nelly actuellement Adjoint Administratif principal de 2ème classe à temps complet.

- Proposition avancement de grade : Adjoint Administratif principal de 1ère classe à temps complet au 01 Août 2019.

Madame DIARD Claudine actuellement Adjoint Administratif à temps complet.

- Proposition avancement de grade : Adjoint Administratif principal de 2ème classe à temps complet au 01 Novembre 2019.

Madame DURAND Bernadette actuellement Adjoint Technique à temps complet.

- Proposition avancement de grade : Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps complet au 01 septembre 2019.

Madame HAMELIN Brigitte actuellement Adjoint Technique à temps non complet (29/35ème).

- Proposition d'avancement de grade : Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps non complet (29/35ème) au 01 septembre 2019.

Il propose également :

- de modifier le contrat CDI de Mme COULINEAU à temps complet à compter du 1 septembre 2019 pour une mise en stage d'une durée d'un an en vue d'une titularisation au 01 septembre 2020 sur un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

- de supprimer un poste d'adjoint technique de 14.11/35 et de créer en remplacement un poste d'adjoint technique de 23.21/35 au 01 septembre 2019.

Monsieur le Maire propose donc les suppressions et les créations en remplacement des postes suivants :

Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe et création en remplacement d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe :

Nom de l'agent	Suppression poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	Création en remplacement poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	Date
DRUCY N.	d'un poste de 35/35ème	d'un poste de 35/35ème	01/08/2019

Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif et création en remplacement d'un poste Adjoint Administratif Principal de 2ème classe :

Nom de l'agent	Suppression poste d'Adjoint Administratif	Création en remplacement poste Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	Date
DIARD N	d'un poste de 35/35ème	d'un poste de 35/35ème	01/11/2019

Suppression de deux postes d'Adjoint Technique et création en remplacement de deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe :

Nom de l'agent	Suppression poste d'Adjoint technique	Créations en remplacement poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe	Date
DURAND B	d'un poste de 35/35ème	d'un poste de 35/35ème	01/09/2019
HAMELIN B	d'un poste de 29/35ème	d'un poste de 29/35ème	01/09/2019

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 14.11/35 et création en remplacement d'un poste d'Adjoint Technique à 23.11/35 au 1 septembre 2019.

Mise en stage de Mme Coulineau à compter du 01 septembre 2019 à temps complet en tant qu'adjoint d'animation.

Ces suppressions et créations seront soumises à l'avis du Comité Technique paritaire.

#### **Décision :**

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les suppressions et les créations des postes ci-dessus ainsi que la mise en stage concernant l'adjoint d'animation à temps complet.

#### **2019\_07\_01B - Organisation rentrée septembre 2019**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3 -1° et 3-2°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des nécessités de service sur des emplois non permanents ou permanents dans le cadre de besoins ponctuels liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (centre de Loisirs (animateur et adjoint technique pour l'entretien des locaux)).

Mr le Maire demande au conseil son accord pour recruter en contrat à durée déterminée :

- un adjoint d'animation catégorie C à temps non complet (14/35) du 01/09/2018 au 31/08/2020 pour occuper les fonctions d'animatrice au Local jeunes ; l'agent sera rémunéré en référence au 1er échelon d'adjoint d'animation. (IB 348 IM 326).
- un adjoint d'animation catégorie C à temps non complet (14.33/35) du 01/09/2019 au 31/08/2020 pour occuper les fonctions d'animatrice au centre de loisirs ; l'agent sera rémunéré en référence au 1er échelon d'adjoint d'animation. (IB 348 IM 326).
- un adjoint d'animation catégorie C à temps non complet (11.50/35) du 01/09/2018 au 31/08/2020 pour occuper les fonctions d'animatrice au centre de loisirs et ALP ; l'agent sera rémunéré en référence au 1er échelon d'adjoint d'animation. (IB 348 IM 326).

#### **Décision :**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, pour le bon fonctionnement du service le recrutement des agents contractuels ci-dessus et indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

#### **2019\_07\_01C - Ajustement CEE ETE 2019**

Lors du conseil municipal du mois de juin, le conseil a délibéré sur les différents contrats CEE concernant les animateurs non permanents nécessaire au bon fonctionnement du centre de loisirs pour l'été 2019.

Au vu des inscriptions et de la disponibilité des animateurs, les ajustements suivant sont nécessaires :

### Propositions du mois de juin

6 CEE de 17.50 Jours du 03/07/2019 au 26/07/2019

1 CEE de 10 jours du 03/07/2019 au 12/07/2019  
1 CEE de 9 jours du 04/07/2019 au 12/07/2019  
1 CEE de 8 jours du 20/07/2019 au 28/07/2019  
1 CEE de 9 jours du 19/07/2019 au 28/07/2019  
1 CEE de 26 jours du 29/06/2019 au 02/08/2019  
1 CEE de 27 jours du 28/06/2019 au 02/08/2019  
1 CEE de 23.5 jours du 03/07/2019 au 02/08/2019  
1 CEE de 22.5 jours du 03/07/2019 au 02/08/2019  
1 CEE de 5 Jours du 26/08/2019 au 30/08/2019:

### Nouvelles propositions

4 CEE de 18 jours du 03/07/2019 au 26/07/2019  
1 CEE de 17 jours du 08/07/2019 au 02/08/2019  
1 CEE de 12 jours du 04/07/2019 au 19/07/2019

1 CEE de 12 jours du 03/07/2019 au 16/07/2019  
Pas de modification  
Pas de modification  
Pas de modification  
Pas de modification  
Pas de modification  
1 CEE de 24 jours du 03/07/2019 au 02/08/2019  
1 CEE de 23 jours 03/07/2019 au 02/08/2019  
Pas de modification

Soit un total de jours prévu en juin de 245 jours animateur et avec les ajustements permettent d'être à 244 jours animateur.

### Décision :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les ajustements ci-dessus.

### 2019\_07\_02 - Convention terrain Rue Creuse

La commune a passé une convention avec la famille Marchand concernant la parcelle AN0008 afin d'y installer un parking provisoire durant les travaux de la place de l'église.

Cette parcelle étant exploitée par Mr Huet, il advient à la commune de lui verser une "indemnisation des exploitants agricoles évincés " d'un montant de 1 466.25€.

Pour ce faire Monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer une convention avec Mr HUET fixant les modalités de versement.

### Décision :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de passer une convention entre Mr HUET et la commune de Les Montils fixant les modalités "indemnisation des exploitants agricoles évincés » concernant la parcelle AN0008 pour en faire un parking provisoire.
- autorise le maire à signer la convention.

### 2019\_07\_03 - Modification sens de circulation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le sens de circulation Rue de l'Eglise, il est proposé que l'accès de la Rue de l'Eglise soit en sens unique de Place de l'Eglise vers la Route de Candé.

Un Sens interdit sera apposé à l'intersection de la Route de Candé et de la Rue de l'Eglise.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

### Décision :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, cette modification de sens de circulation.

### 2019\_07\_04 - Décision modificative N°1 Budget Commune

Un ajustement budgétaire est nécessaire sur le budget commune.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la décision ci-dessous :

### Section d'investissement :

Articles	Libellé	Dépenses	Recettes
2182	Matériel de transport	+23 155.81	
1641	Emprunt		+23 155.81

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20 heures 00 minutes.